



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 11 mars 2010 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4

Sont absents :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 16 h 30.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie donc qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Ouverture de la séance

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2010

CM-201003063

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 11 mars 2010, ci-après reproduit :

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 mars 2010
- 5 Rapport des services**
 - 5.1 Demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'adopter, pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux
 - 5.2 Demande d'appui de la Ville de Montréal-Est à l'Agglomération de Montréal dans ses démarches pour sauver la raffinerie Shell
 - 5.3 Achat de sacs souvenirs pour les joueurs du tournoi de l'A.T.P.A. qui se déroulera du 8 au 11 avril 2010
 - 5.4 Ajout d'une activité dans le cadre des activités du 100^e anniversaire, soit une chasse aux œufs
 - 5.5 Acquittement d'un montant relatif aux avantages sociaux futurs
- 6 Règlement**
 - 6.1 Règlement 8-2010 autorisant les travaux de réfection de l'avenue Durocher entre les rues Sainte-Catherine et Victoria, et décrétant un emprunt de 1 135 000 \$ à ces fins - Adoption
 - 6.2 Règlement 9-2010 autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin - Adoption
- 11 Relation publique**
 - 11.1 Appui au mouvement québécois qui invite à réduire notre apport en viande une journée par semaine pour aider la planète et notre santé

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

De modifier la proposition principale afin de retirer les points 5.5 et 6.1 à l'ordre du jour proposé de la
séance extraordinaire du Conseil du 11 mars 2010.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

L'amendement est agréé.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition
principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 11 mars 2010 ci-dessus tel que modifié
par le retrait des points 5.5 et 6.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

5

DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE D'ADOPTER, POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX, LES MÊMES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET LES MÊMES MÉCANISMES DE RÉGULATION DE L'ÉTHIQUE QUE CELLES QUI SERONT ADOPTÉES POUR LES ÉLUS PROVINCIAUX

CM-201003064

5.1

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur
Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le
milieu municipal;

Considérant que le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation
d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un
régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

Considérant que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un
pouvoir de révision par la Cour supérieure;

Considérant que les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

Considérant que l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte
incluant une formation obligatoire pour tous;

Considérant que l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir
judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des
tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

Considérant qu'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de
l'éthique;

Considérant que le projet de loi 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée
nationale, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

Considérant que selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que
pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir;

Considérant, toujours selon ce projet de loi, que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les
2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors
que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

Considérant qu'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens,
les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

Considérant qu'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du
dossier de l'éthique.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter
pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique
que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;

Que les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec, au député provincial de Pointe-aux-
Trembles et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DANS SES DÉMARCHES POUR SAUVER LA RAFFINERIE SHELL

CM-201003065

5.2

Considérant qu'en janvier 2010, Shell Oil Products annonçait son intention de fermer sa raffinerie de Montréal-Est au courant de l'année 2010;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris toutes les mesures proactives possibles pour collaborer avec Shell Oil Products afin d'évaluer les options pour garder la raffinerie opérationnelle;

Considérant la création d'une table de concertation de l'Est, laquelle inclut des partenaires clés, afin de supporter le conseil de la Ville de Montréal-Est dans ses efforts pour garder la raffinerie opérationnelle;

Considérant que le maire de Montréal ainsi que les autorités provinciales appuient les efforts de la Ville de Montréal-Est dans ce dossier;

Considérant que cette fermeture aurait des impacts majeurs, tant économiques que sociaux, pour la région montréalaise et qu'elle pourrait entraîner la perte de 350 à 550 emplois directs et affecter indirectement 2000 autres emplois chez les fournisseurs de biens et services de la raffinerie Shell.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De requérir, par la présente, que le dossier de la fermeture de la raffinerie Shell de Montréal-Est soit identifié et traité comme étant un dossier prioritaire par l'Agglomération de Montréal; et

De demander au conseil de l'Agglomération de Montréal de mettre à sa disposition des ressources administratives et légales suffisantes pour l'assister dans ses efforts afin de trouver une solution raisonnable et permanente à cet important dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE SACS SOUVENIRS POUR LES JOUEURS DU TOURNOI DE L'A.T.P.A. QUI SE DÉROULERA DU 8 AU 11 AVRIL 2010

CM-201003066

5.3

Considérant que le comité organisateur du tournoi de l'A.T.P.A. aimerait offrir des sacs souvenirs aux participants;

Considérant les recommandations du Comité du 100^e anniversaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

D'autoriser une dépense au montant de 6 456,45\$ incluant toutes taxes pour l'achat de 1 000 sacs souvenirs avec le logo du 100^e anniversaire;

D'offrir, à l'A.T.P.A., 500 sacs souvenirs pour distribuer aux participants du tournoi;

D'autoriser la vente de 200 sacs supplémentaires à l'A.T.P.A. pour un montant de 1 207,76 \$ incluant toutes taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT D'UNE ACTIVITÉ DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU 100E ANNIVERSAIRE, SOIT UNE CHASSE AUX ŒUFS

CM-201003067

5.4

Considérant que des nouvelles commandites sont confirmées pour une somme de 35 000 \$ dans le cadre des activités du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant la recommandation du Comité du 100^e anniversaire d'ajouter une nouvelle activité.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

D'ajouter une nouvelle activité à celles déjà approuvées par le Conseil dans le cadre des activités du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est, soit une chasse aux œufs de Pâques, laquelle se déroulera le samedi 3 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUITTEMENT D'UN MONTANT RELATIF AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

5.5

RETIRÉ

RÈGLEMENT

6

RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA FONDATION, DU PAVAGE ET DE L'AQUEDUC DE L'AVENUE DUROCHER ENTRE LES RUES SAINTE-CAATHERINE ET VICTORIA - ADOPTION 6.1

RETIRÉ

Monsieur Michel Bélisle, conseiller du district 5, se joint à la séance à 16 h 45.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE - ADOPTION

CM-201003068

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement n'a pas été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, le greffier procède à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 9-2010 – *Règlement d'emprunt pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

11

APPUI AU MOUVEMENT QUÉBÉCOIS QUI INVITE À RÉDUIRE NOTRE APPORT EN VIANDE UNE JOURNÉE PAR SEMAINE POUR AIDER LA PLANÈTE ET NOTRE SANTÉ

CM-201003069

11.1

Considérant que la campagne « Lundi sans Viande » est une initiative qui fut mise de l'avant par le département de la Santé Publique de l'Université Johns Hopkins à Baltimore (États-Unis) dans le but de promouvoir les bienfaits écologiques pour la santé d'un apport réduit en produits animaux;

Considérant que ce mouvement international a pour but de diminuer les gaz à effet de serre (GES) et améliorer notre santé;

Considérant que la campagne du « Lundi sans Viande » n'est pas une obligation, mais bien une invitation à prendre conscience de l'impact de nos choix alimentaires sur la planète et l'ensemble de ses habitants;

Considérant que plusieurs pays ont déjà lancé leur propre campagne « Lundi sans Viande » dont l'Angleterre, la Hollande, le Brésil, la Finlande, Taiwan, etc.;

Considérant qu'au Québec, il a été décidé de joindre le mouvement du Canada anglais et du mouvement international;

Considérant que le Conseil ne veut pas astreindre les gens au lundi, mais leur permettre de choisir la journée de la semaine qui leur convient le mieux.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De sensibiliser les citoyens de la Ville de Montréal-Est au mouvement québécois qui invite à réduire notre apport en viande une journée par semaine pour aider la planète et notre santé.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201003070

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 17 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier